

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 juillet 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 9 juillet 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 82

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

M. Dominique GRIMPRET	M. Marien LOVICH	M. Jean DUBUET
M. Lionel SANCHEZ	Mme Nadjoua BELHADEF	M. Patrick CHAUPUIS
M. Nicolas SCHOUTITH	M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Thierry FALCONNET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gaston FOUCHERES
Mme Brigitte POPARD	M. Antoine HOAREAU	M. José ALMEIDA
M. Patrick AUDARD	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Léo ACHAMBRE	M. Benoît BORDAT	Mme Valérie GRANDET
Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. Guillaume RUET	M. Jean-Philippe MOREL	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Marie-Claire TERRIER	Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Catherine PAGEAUX
M. Samuel LONCHAMPT	M. Christophe BERTHIER	M. Didier RELOT
Mme Bénédicte PERSON-PICARD	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard HERRMANN	M. Georges MEZUI	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Laurence FAVIER	M. Remi DETANG
M. François REBSAMEN	M. Massar N'DIAYE	Mme Catherine GOZZI
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	M. Jean-François COURGEY	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-François DODET
M. Philippe LEMENCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Céline RABUT
Mme Kildine BATAILLE	M. Stéphane CHEVALIER	M. Frédéric GOULIER
M. Christophe AVENA	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Claire TOMASELLI	M. Bruno DAVID	M. Adrien GUENE
M. Denis HAMEAU	Mme Laurence GERBET	Mme Noëlle CABBILLARD
Stéphanie VACHEROT	Mme Claire VUILLEMIN	M. Cyril GAUCHER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Olivier MULLER	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Jean-Patrick MASSON	M. Patrice CHATEAU	.
Mme Christine MARTIN	Mme Laurence GOBET	.

Membres absents :

Mme Monique BAYARD

Mme Céline RENAUD pouvoir à M. Emmanuel BICHOT

M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE

OBJET : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres est composée du Président ou son représentant, et par 5 membres titulaires élus par le Conseil Métropolitain au scrutin secret.

Il est procédé également à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat;
- Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation;
- Lorsqu'il y sont invités par le Président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **de fixer** les conditions du dépôt des listes ainsi qu'il suit :
 - Appel du Président à la constitution de listes, (Il est précisé que les membres de la commission d'appel d'offres peuvent également être membre de la commission de délégation de service public)
 - Dépôt des listes comportant un nombre maximum de 5 titulaires et de 5 suppléants,
 - Attribution par le Président d'un numéro à chaque liste.
- **de procéder** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public.

Une liste est proposée :

5 délégués titulaires : Mme MARTIN-GENDRE, M. FALCONNET, M. DODET, M. GRIMPRET
M. BOURGUIGNAT.

5 délégués suppléants : Mme RABUT, Mme TONOT, M. DUBUET, M. BOURNY,
M. CHEVALIER.

SCRUTIN : POUR : 85
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

La commission d'appel d'offres est désignée comme suit :

5 délégués titulaires : Mme MARTIN-GENDRE, M. FALCONNET, M. DODET, M. GRIMPRET
M. BOURGUIGNAT.

5 délégués suppléants : Mme RABUT, Mme TONOT, M. DUBUET, M. BOURNY,
M. CHEVALIER.